

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 26/02/2007

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire JOUFFROY Catherine, SCHMIDT Francesca, BLANC Freddy, GINI Patrick, Maires Adjoints COMOY René, COURVOISIER Monique, GINDRE Nicolas, GROSTABUSSIAT Georgette, MICHAUD Sylvie, NEMBRINI Nathalie,
Absents excusés	GAGLIARDINI Joëlle qui donne procuration à PERRIN Raphaël GAUTHIER-CLERC Maurice GROSSIORD Suzanne ROLANDEZ Alain
Secrétaire de séance	GINI Patrick

M. PERRIN Raphaël donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 25/01/2007 qui est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Mme MICHAUD Sylvie, le Conseil Municipal décide d'ajouter le point suivant dans les questions diverses :

- Compte-rendu Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses - Travaux réalisés lors de l'aménagement du village

## **I. GOUDRONNAGE- CHOIX DE L'ENTREPRISE**

M. le Maire rappelle que le programme de goudronnage 2007 portait sur la réfection des voies communales suivantes :

- VC n° 5 le Replan
- VC n° 115 et 116 Les Curtilletts

Trois offres d'entreprises (SA ROUTIERE Charchilla, SJE Messia sur Sorne et APPIA Lons le Saunier) ayant retiré le dossier suite à une procédure adaptée avec avis d'appel public à la concurrence, ont été examinées par la commission d'appel d'offres et les services de l'Équipement convoqués le 26 février à 10H00.

A l'issue de l'ouverture des plis, il a été proposé de retenir la proposition la moins-disante à savoir celle de la société APPIA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, confirme le choix de la commission d'appel d'offres, décide de retenir la société APPIA pour un montant total de 47926€ HT et mandate M. le Maire pour solliciter la subvention ADCJ auprès du Conseil Général.

## **II. PONT DU CHAPY- FONDATION DU PATRIMOINE**

M. le Maire explique que le projet du pont du Chapy n'est pas finançable par la Fondation du Patrimoine dans la situation actuelle. Pour prétendre à une subvention pour un patrimoine lié à l'eau (10 à 20% du montant HT), il est nécessaire que la commune lance une souscription qui fonctionne de la manière suivante :

- Mettre en place une brochure de souscription
- Recueillir des dons au profit de la Fondation du patrimoine qui prélèvera 3% pour les frais de gestion
- Recueillir 5% du montant hors taxe du devis

M. Le Maire insiste sur les avantages multiples :

- Obtenir 10 à 20% de subvention supplémentaire
- Diminuer considérablement le financement communal en offrant la possibilité de réduction d'impôts aux donateurs ( 66% de réduction d'impôt sur le revenu pour les privés et 60% de réduction d'I.S. pour les entreprises).

Vu le devis retenu et considérant les subventions du Département et de la Région auxquelles la collectivité peut prétendre, il paraît opportun selon la simulation suivante de lancer une souscription :

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>	
<b>Montant Total Hors Taxe du projet</b>	<b>43519.73€</b>
<b>Montant Total TTC du projet</b>	<b>51614.40€</b>
Subvention ADCJ (20% du montant HT)	8703.95€
Subvention Région	1801.32€
<b>Montant Hors Taxe après subventions sans souscription</b>	<b>33014.46€</b>
Souscription	2200.00€
Frais sur souscription	-66.00€
Subvention Fondation du patrimoine (Hypothèse à 15% du montant HT)	6527.96€
<b>Montant HT à financer par la commune si souscription</b>	<b>24352.50€</b>
<b>Montant TTC à payer sans souscription</b>	<b>41544.33€</b>
<b>Montant à payer si souscription</b>	<b>32905.66€</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions) est favorable à lancer une souscription.

## **III. DOSSIER BOULANGERIE**

M. le Maire fait part de la réunion du 15 février réunissant la Communauté de Communes des Hautes-Combes, le Foyer Jurassien, et Habitat Jura mandaté par la Communauté de Communes pour le montage financier du projet.

Trois points sont à revoir avec plus de précisions :

- 1) Validation architecturale du projet
- 2) Coût du projet (montant prévisible du loyer boulangerie et prix des appartements vendus par le Foyer Jurassien)
- 3) Etude de l'accès à la parcelle AL 166

Par ailleurs, le 22 février, s'est tenue une réunion avec les services de l'Equipe de Lons et l'architecte conseil du département du Jura qui rendra sa conclusion très prochainement. Dans le cas où la possibilité de construction d'un bâtiment de 3 étages et de la définition d'un périmètre au centre village serait remise en cause, l'article du POS autorisant de porter la hauteur à 15m si la topographie accidentée du terrain le justifie devra être mis en avant ; d'autant que plusieurs bâtisses du centre village sont dans ce cas de figure.

#### **IV. GENDARMERIE AVENANT AU BAIL- REFECTION DES SOLS**

M. le Maire fait part de la proposition du Groupement du Jura d'établir un 2<sup>ème</sup> avenant au bail suite aux programmes de travaux dans le bâtiment de la gendarmerie. A compter du 01 août 2006, le loyer annuel s'élèverait à 48 043€. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à la proposition du Groupement du Jura et autorise M. le Maire à signer l'avenant au bail.

Concernant la réfection des sols des appartements et des locaux, Mrs BLANC Freddy et GINI Patrick, adjoints en charge du dossier, ont effectué un état des lieux et propose de carreler 88m<sup>2</sup> (cuisines et bains des appartements), 50m<sup>2</sup> de locaux de travail.

Il est aussi proposé de changer les sols plastiques (chambre et séjour) d'un appartement nouvellement occupé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à engager rapidement les travaux dans l'appartement précité. Quant à la pose de carrelage, elle sera conditionnée par les disponibilités de l'employé communal.

#### **V. TARIFS SALAGE PARKING DU GRAND ESSARD**

M. le Maire sollicite l'assemblée sur la question du salage du parking de l'entreprise Dalloz sur le site du Grand Essard. Au vu du coût du sel supporté par la collectivité, il serait opportun d'établir un mode de calcul pour ce type d'intervention.

M. le Maire propose, pour prendre en compte le coût du sel, de facturer sur la base une fois et demie le temps d'intervention au taux horaire de déneigement privé. Les conditions de facturation sont identiques à celles de tout autre type de déneigement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer ce principe de facturation.

#### **VI. ETUDE DEVIS SCEB**

M. le Maire fait part du devis de l'entreprise SCEB concernant des travaux à réaliser sur différents secteurs :

- Le Replan : Modification de la commande du projecteur n°11 avec pose d'une minuterie (ceci afin d'éviter d'allumer tous les projecteurs ou de voir le coffret régulièrement endommagé par des tentatives d'accès au tableau électrique).
- Les Loges d'Arbez : Réfection complète d'une lanterne
- Eglise : Commande du projecteur par horloge pour limiter les heures d'éclairage

Après étude du devis pour un montant total de 1653.73€ TTC, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise l'engagement de ces travaux.

## **VII. COLLECTIF RESISTANCE A LA DELATION**

M. le Maire rappelle que cette question avait été examinée lors de la précédente séance du Conseil Municipal. Avant de se positionner, il avait été soumis de prendre connaissance du texte de loi dans son intégrité. Mme JOUFFROY Catherine dresse un état détaillé du projet de loi relatif à la prévention de la délinquance. Il en ressort que l'esprit de la loi est de trouver des moyens d'améliorer la situation par rapport aux problèmes de délinquance. Le « Collectif résistance à la délation du Jura » s'inquiète des risques de voir donner des pouvoirs supplémentaires aux élus, notamment par rapport aux abus que cela pourrait engendrer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité est favorable à s'abstenir sur cette question.

## **VIII. CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES : PROPOSITION CPIE**

M. le Maire informe l'assemblée d'un courrier de M. DEBRAY, responsable pédagogique au CPIE du Haut-Jura sollicitant de prolonger l'action éducative sur le thème des déchets menée par la classe de M. BOUTON avec le Conseil Municipal des Jeunes, suite à une rencontre avec M. Maurice GAUTHIER-CLERC, animateur du CMJ. Le coût de l'animation de cette prestation s'élève à 700€, un financement de 500€ est accordé par la DIREN, 200€ restant à la charge de la commune. Par ailleurs, la Communauté de Communes des Hautes-Combes et le SICTOM sont déjà impliqués financièrement.

Le projet intitulé « 1000 défis pour ma planète » a pour but d'impliquer les jeunes et de leur permettre de sensibiliser la population sur les déchets et l'intérêt des moloks.

Le CMJ organisera à Pâques, une manifestation visant à rassembler tous les jeunes du village autour de ce thème.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de participer à ce projet à hauteur de 200€.

## **IX. ACQUISITION PARCELLES AM 29 ET 30**

Concernant l'aménagement du cheminement piéton depuis le garage communal jusqu'à la Poste, il est indispensable d'empiéter sur les parcelles AM 29 et AM 30.

M. le Maire et M. Nicolas GINDRE ont rencontré les propriétaires des parcelles concernées qui sont favorables à céder leur terrain à la commune.

La parcelle AM 29 serait acquise pour l'euro symbolique. S'agissant de la parcelle AM 30, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité propose la somme de 200€.

Le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour signer tous actes relatifs à ces affaires.

## **X. COURRIERS DIVERS**

### **A) BENEVOLES BIBLIOTHEQUE**

M. le Maire fait part du courrier de Mme Odette Gauthier-Clerc, en date du 26/01/07 informant de sa visite à la bibliothèque d'Echenevex qui pour des raisons de changement de lieux se séparent de rayonnages.

Il informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé à M. le Maire d'Echenevex afin de connaître les conditions de cession de ce matériel.

#### **B) ENSEIGNANTS ETUDIANTS PARENTS D'ELEVES DE LA CITE SCOLAIRE DU PRE ST SAUVEUR**

M. le Maire fait part d'une lettre ouverte aux élus émanant des enseignants, étudiants et parents d'élèves inquiets des dispositions prévues par le rectorat pour la rentrée 2007 sur la cité scolaire du Pré St Sauveur.

Ce courrier a pour objet de solliciter une délibération refusant les décisions du rectorat.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à délibérer en faveur de la défense de conditions acceptables de scolarisation.

#### **C) DEMANDE DE STAGE**

Par courrier reçu le 26 février, M. Benjamin LARIVE, lycéen en 1<sup>ère</sup> année de BEPA au lycée de Thônes, sollicite un stage en « Entretien et Aménagement de l'Espace Naturel et Rural » du 18/06/07 au 22/06/07 et du 02/07/07 au 13/07/07.

M. le Maire informe qu'il a aussi été interpellé oralement par des jeunes de la commune suivant la même formation.

Dans un premier temps, le Conseil Municipal demande à ce que le contenu du stage et les possibilités d'accueil soient étudiées.

### **XI. QUESTIONS DIVERSES**

#### **A) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

M. le Maire informe de l'obligation de constituer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) avant le 13 septembre 2007. Ceci est imputable au fait qu'il existe pour Septmoncel un Plan de Prévention des Risques Naturels concernant des risques géologiques avec glissement de terrain et que la commune est concernée par des risques de sismicité et par la présence d'un gazoduc.

L'objectif d'un PCS est de confectionner un outil opérationnel d'aide à la gestion de crise face aux risques majeurs (naturels et technologiques). Il doit être un outil réflexe pour ses utilisateurs et doit contenir un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, un diagnostic des risques et vulnérabilités locales, les dispositions prises par la commune pour assurer la protection notamment l'alerte de la population.

#### **B) POINT SUR LA POSTE DE SEPTMONCEL**

L'assemblée est informée que la Poste envisage une réorganisation de l'activité sur Septmoncel qui serait très différente de ce qui avait été annoncé lors de l'inauguration des nouveaux locaux qui a eu lieu le 22 janvier dernier.

M. Le Maire remarque qu'il est toujours en attente d'une information officielle.

#### **C) IMPLANTATION DES MOLOKS**

L'implantation des moloks a commencé et se poursuit. Le point délicat se situe route de Genève face à l'immeuble OPAC. Une rencontre a eu lieu sur le terrain avec M. BOY, ingénieur au Conseil Général qui a donné son accord oral sous réserve de l'aménagement de type trottoir en amont des emplacements de façon à interdire le stationnement.

Par ailleurs, une demande d'étude d'aménagement de trottoirs a été sollicitée auprès des services de la D.D.E.. Une proposition de maîtrise d'œuvre est parvenue pour un montant de 5685€ HT financée à 50% par le Département.

D) BARRIERE ROUTE DE LA RECUA

La glissière située le long de la voie communale de « La Recula » est endommagée et nécessite des travaux. Un devis a été demandé aux services de l'Équipement qui propose une remise à neuf de la glissière de sécurité pour un montant TTC de 5 374.30€ .

Le Conseil Municipal propose de seulement faire réaliser les travaux de réparation par l'employé communal.

E ) POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

M. le Maire informe que la Communauté de Communes des Hautes-Combes a prit une délibération afin d'étudier la question des regroupements des Communautés de Communes à l'échelle du Pays de manière à engager une discussion globale sur l'ensemble du territoire.

M. Nicolas GINDRE précise qu'une réunion sur le sujet est prévue prochainement.

M. le Maire insiste sur le fait qu'il est important que la commune se positionne et enjoint de nouveau les membres de l'assemblée à réfléchir sérieusement sur ce point.

Plusieurs élus préconisent une réunion afin de débattre exclusivement de ce sujet. La date est arrêtée au 12 avril à 20H00.

E) SYNDICAT DES EAUX DU PLATEAU DES ROUSSES - AMENAGEMENT DU VILLAGE

Mme Sylvie MICHAUD fait part de la prise en compte des travaux avec changement de conduite depuis la boulangerie jusqu'à la Poste lors de l'aménagement du village. Il est impératif que la Communauté de Communes avertisse M. Meule (Cabinet Merlin), dès le commencement des travaux.

D'autre part, et pour faire suite à la question d'alimentation en eau des lotissements communaux, il est précisé que, par convention, la prise en charge est assurée par le Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses.

F) DEMANDE D'EMPLOI

M. le Maire fait part de la rencontre qu'il a eu ce jour avec M. Alain VUILLERMOZ sollicitant un emploi occasionnel à la commune. Des travaux dans sa spécialité pourraient lui être confiés. Il est proposé de réfléchir avant de finaliser cette demande. Le Conseil Municipal autorise le Maire et ses adjoints à prendre la décision.

Séance levée à 0H15

Affiché le 02/03/2007

Le Maire,  
Raphaël PERRIN